



POLITIQUE D'ÉVALUATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL



École secondaire Hubert-Maisonneuve
École secondaire Rive-Nord
École secondaire Saint-Gabriel

Politique d'évaluation du baccalauréat international

* En annexe, les normes et modalités de l'école Saint-Gabriel, Hubert-Maisonneuve et Rive-Nord.

Cadre réglementaire : Des principes à la pratique (septembre 2014) et Manuel de procédures pour le PEI (septembre 2014).

PRINCIPES	PRATIQUE
<ul style="list-style-type: none">❖ L'ensemble du travail des élèves du PEI est évalué à l'interne par les enseignants. Il n'existe pas de structure formelle d'évaluation, ni de système d'évaluation externe, et l'IB n'organise pas d'examens.❖ Lors de la conception des unités de travail du PEI, les contextes mondiaux jouent un rôle important dans le choix des thèmes et des activités, aussi bien au niveau de l'évaluation qu'au niveau de l'apprentissage. L'évaluation devra permettre aux élèves de démontrer ce qu'ils ont compris et découvert des concepts au cours des activités d'apprentissage. Lors de la conception des énoncés de recherche pour les unités de travail en fonction du concept clé, des concepts connexes et du contexte mondial, les enseignants devront placer les tâches d'évaluation dans des contextes appropriés pour leurs élèves. Ainsi, les contextes mondiaux encourageront et faciliteront différentes formes d'évaluations authentiques.	<ul style="list-style-type: none">❖ Les enseignants doivent utiliser et faire leurs propres <u>unités de travail</u> et examens. Ils utilisent alors leur Guide PEI en lien avec leur matière. Ce programme présente les <u>objectifs globaux et spécifiques</u> et les grilles d'évaluation par critères pour la 1ère, 3e et 5e année du PEI.❖ Les enseignants doivent produire des unités de travail. Les unités de travail doivent être consignées et être disponibles pour fins d'évaluation par les évaluateurs de l'IB.❖ Pour les fins d'évaluation de l'IB, une unité de travail par matière est attendue pour chaque niveau à chaque année.
<ul style="list-style-type: none">❖ Les objectifs globaux et les objectifs spécifiques exposés dans les guides pédagogiques reflètent l'influence des concepts clés et connexes et fournissent des exemples sur la façon de les intégrer. Les concepts doivent donc être pris en considération lors de l'évaluation formative et sommative conformément aux critères d'évaluation de chaque groupe de matières.	<ul style="list-style-type: none">❖ Les enseignants, dans la planification des unités de travail, prévoient intégrer les concepts clés et connexes dans les apprentissages et en tiennent compte dans les critères d'évaluation tel que décrit dans le Guide PEI de leur matière.

Politique d'évaluation du baccalauréat international

PRINCIPES	PRATIQUE
<ul style="list-style-type: none">❖ Tous les groupes de matière ont quatre critères et ils sont tous pondérés sur huit niveaux.❖ L'importance relative des objectifs spécifiques se reflète dans la pondération appliquée à chacun des critères d'évaluation. Le nombre d'objectifs spécifiques (et par conséquent le nombre de critères d'évaluation) varie d'un groupe de matières à un autre. Cette différence s'explique par la diversité des matières, et dans une certaine mesure, par les méthodologies utilisées dans ces matières. Quel que soit le nombre de critères, l'importance relative des objectifs spécifiques est déterminée en fonction du niveau maximum qu'il est possible d'atteindre.	<ul style="list-style-type: none">❖ Lors de la conception des unités de travail, les enseignants doivent indiquer les critères d'évaluation intégrés à l'apprentissage. Les groupes de matières doivent évaluer tous les aspects de chacun des quatre objectifs spécifiques au moins deux fois lors de chaque année du PEI. L'élève recevra alors son résultat en fonction des grilles insérées dans le guide de la discipline enseignée.❖ Les critères d'évaluation finale publiés dans le guide pédagogique de chaque groupe de matières doivent être utilisés lors de l'attribution des niveaux. Toutefois, il est nécessaire de définir au préalable ce qui est attendu des élèves pour chaque tâche. Les enseignants sont tenus de clarifier ce point pour les différentes tâches en se référant directement aux critères d'évaluation publiés.❖ Chaque type de tâche doit être évalué à l'aide d'au moins un des critères d'évaluation. Il est essentiel de bien choisir les tâches d'évaluation.
<ul style="list-style-type: none">❖ Au cours des cinq années du programme, tous les établissements dispensant le PEI sont tenus de transmettre régulièrement aux parents les résultats des élèves dans chaque matière. En règle générale, ces informations seront communiquées au cours et à la fin de chaque année scolaire.	<ul style="list-style-type: none">❖ L'école choisit parmi les outils disponibles, la façon la plus adéquate de transmettre aux parents, les résultats des critères aux disciplines enseignées.❖ Nous sommes à introduire une communication uniforme dans toutes les écoles de la CSSMI afin d'informer les parents du degré d'atteinte des objectifs de chaque groupe de matières. Deux moyens ont été retenus (l'un à mi-année, l'autre en fin d'année) : un portfolio de travaux et un bulletin de la GRICS. La lettre explicative envoyée aux parents se trouve en annexe de la politique d'évaluation ainsi qu'un modèle de bulletin.❖ Pour faciliter la communication aux parents et répondre aux exigences du MEESR, les enseignants, en accord avec leur direction, peuvent s'entendre sur une grille de conversion de notes des critères en pourcentage. Les compétences disciplinaires du programme du MEESR doivent alors correspondre aux critères des guides de l'enseignant de l'IB.

Politique d'évaluation du baccalauréat international

PRINCIPES	PRATIQUE
<ul style="list-style-type: none">❖ Tous les établissements qui dispensent le PEI doivent impérativement utiliser les critères du PEI spécifiques aux matières ainsi que les descripteurs de niveaux publiés pour attribuer les notes finales. Cette exigence concerne également les établissements qui ne demandent pas la sanction officielle des études par l'IB.❖ Tous les établissements qui dispensent le PEI doivent impérativement utiliser les critères du PEI spécifiques au projet personnel ainsi que les descripteurs de niveaux publiés pour attribuer la note finale.	<ul style="list-style-type: none">❖ Lorsque l'enseignant aura émis un jugement sur les différentes tâches pour chaque critère, il sera en mesure d'arriver à un jugement final pour chaque élève en déterminant le niveau de réussite le plus approprié au travail de l'élève. Lorsque les jugements pour un même critère sont différents, l'enseignant doit choisir le niveau qui représente le mieux le niveau final de l'élève pour ce critère. Les niveaux finaux obtenus pour chacun des critères doivent ensuite être additionnés pour arriver à un total final des niveaux par critère pour chaque matière pour chaque élève.❖ Pour déterminer les notes finales des élèves dans chacune des matières, les enseignants consultent le tableau d'attribution des notes finales de l'IB dans le manuel des procédures pour le PEI (une note sur une échelle de notation allant de 1 à 7).❖ Dans le cadre des projets multidisciplinaires ou interdisciplinaires, les enseignants forment des équipes de normalisation afin d'arrimer leur correction et de poser un regard juste sur chaque critère.
<ul style="list-style-type: none">❖ Dans le cadre des approches de l'apprentissage, il incombe à tous les enseignants d'amener les élèves à s'investir activement dans toutes les étapes du processus d'apprentissage. L'utilisation du journal de bord (obligatoire en arts, au projet personnel et en design, mais recommandé dans tous les groupes de matières) peut permettre à l'enseignant et à l'élève de discuter du processus d'apprentissage et peut servir à mener une réflexion pertinente et constructive.	<ul style="list-style-type: none">❖ Les enseignants doivent planifier les approches de l'apprentissage enseignées lors des rencontres de planification collective (horizontale et verticale). Ils se concertent afin de bien répartir les cinq catégories sur les cinq années du programme PEI et d'assurer une progression adaptée à l'âge des élèves

Politique d'évaluation du baccalauréat international

RÈGLES D'OBTENTION DE L'ATTESTATION DU PEI	ATTENTES LOCALES DE CONTINUITÉ AU PEI
<ul style="list-style-type: none">❖ Avoir suivi le programme pendant au moins un an (au moins la 5e année du PEI)❖ Obtenir une note finale égale ou supérieure à 3 pour le projet personnel.❖ Avoir rempli les exigences de l'établissement scolaire concernant l'action par le service.	<ul style="list-style-type: none">❖ L'élève doit maintenir une moyenne générale égale ou supérieure à 70% à la fin de chaque année du secondaire.❖ L'élève doit présenter un dossier scolaire sans échec au bilan de chaque année.❖ L'élève doit avoir rempli les attentes en matière d'action par le service (quantité et qualité).❖ L'élève doit avoir développé de façon continue les qualités du profil de l'apprenant et devra s'être engagé dans ce processus de développement.

Politique d'évaluation du baccalauréat international

ANNEXE A

Normes et modalités de chaque établissement

ANNEXE B

La lettre explicative du bulletin

ANNEXE C

Exemple de bulletin PEI